DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_161-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_161

Objet : Attribution et autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M26.009 : Organisation de séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2027 et l'été 2028

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (75) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE - Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 84

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_161-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_161

Objet : Attribution et autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M26.009 : Organisation de séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2027 et l'été 2028

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2123-1 3° ;

Vu la possibilité de recourir à une procédure adaptée pour passer un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques conformément à l'article précité ;

Considérant l'avis n°26-49921 publié le 20 mai 2026 sur le site du BOAMP, la publicité sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CA-Coeur-de-Flandre_59_20260520W2_01 ainsi que la publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 24 juin 2026 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Il vous est proposé :

– d'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande M26.009 « Organisation de séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2027 et l'été 2028 » avec les opérateurs économiques suivants:

Intitulé des lots	*Attributaire*	*Montant maximum annuel du lot*	*Montant estimatif (montant TTC du DQE)*
Lot 1 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans en juillet/août dans les Vosges »	CHEMINS D'AVENTURES (68370 ORBEY)	40 000,00 € HT	34 996,00 € TTC
Lot 2 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans en juillet/août en Provence Alpes Côte d'Azur séjour A »	LA COURONNE DE L'OURS (05170 ORCIERES)	40 000,00 € HT	32 406,77 € TTC
Lot 3 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans en juillet/août en Provence Alpes Côte d'Azur séjour B »	LA COURONNE DE L'OURS (05170 ORCIERES)	40 000,00 € HT	32 406,77 € TTC
Lot 4 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans en juillet/août dans les Hautes-Alpes séjour A »	CHALET L'ARCHE (05260 ANCELLE)	35 000,00 € HT	29 332,90 € TTC
Lot 5 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans dans les Bouches du Rhône Séjour A »	CHEMINS D'AVENTURES (68370 ORBEY)	40 000,00 € HT	34 832,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_161-DE

Lot 6 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans en juillet/août dans les Bouches du Rhône séjour B »	CHEMINS D'AVENTURES (68370 ORBEY)	40 000,00 € HT	34 832,00 € TTC
Lot 7 « Organisation d'un séjour d'été pour adolescents de 12 à 17 ans en juillet/août dans les Hautes-Alpes séjour B »	CHALET L'ARCHE (05260 ANCELLE)	35 000,00 € HT	29 332, 90 € TTC

- la durée d'exécution de l'accord-cadre commence à courir à partir de la notification pour une durée initiale de 12 mois et est renouvelable une fois tacitement pour une durée de 12 mois,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à l'attribution du marché et celles qui pourront intervenir lors de son exécution.

Vote :

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE